

HAZEBROUCK

La ville qui vous ressemble



Plan mercredi

2023/2025



 **PLAN
MERCREDI**





Sommaire

Introduction	4 et 5
1/ Le territoire et les écoles concernées	6 et 7
2 / Le pilotage et la coordination	8
3 / Les objectifs et les moyens	de 9 à 12
1/ <i>La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant</i>	
a) <i>Mettre en cohérence les projets d'écoles et les projets pédagogiques des mercredis récréatifs</i>	
b) <i>Décliner des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires</i>	
c) <i>Intégrer les équipes enseignantes et les équipes d'animation aux différentes instances de pilotage du PEDT et du plan mercredi</i>	
d) <i>Permettre une collaboration approfondie équipe enseignante / équipe d'animation des mercredis récréatifs</i>	
2/ <i>L'accueil de tous les publics (enfants et familles)</i>	
a) <i>Permettre l'inclusion des enfants à besoins particuliers</i>	
b) <i>Développer la mixité sociale</i>	
3/ <i>Mettre en valeur les richesses du territoire</i>	
4/ <i>Le développement d'activités éducatives de qualité</i>	
4 / L'organisation	13 et 14
5 / Les activités proposées	15

INTRODUCTION

Depuis septembre 2022, la ville, par sa gouvernance jeunesse, pilote son *Projet Educatif de Territoire* avec ses partenaires, les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Elle a pour mission de déterminer les axes de travail annuels entrant dans le champ des challenges et défis fixés par le PEDT mais également leurs modalités de mise en œuvre

Pour rappel, le *Projet Educatif de Territoire*, c'est :

- **Un projet** conçu dans l'intérêt de l'enfant et du jeune. Un cadre permettant à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant et jeune du territoire hazebrouckois.
- **Un outil simple et pratique** au service de la réussite des enfants, des jeunes et de l'attractivité du territoire.
- **Une démarche partenariale et volontariste** pour pérenniser et renforcer les liens avec l'ensemble des acteurs éducatifs, associatifs, institutionnels, professionnels et répondre aux enjeux éducatifs de demain.



PARTAGER :

Des envies, des valeurs avec l'ensemble des acteurs éducatifs, d'insertion du territoire

EXPRIMER :

Communiquer et associer

DÉVELOPPER :

Les partenariats en respectant la place de chacun

TRAVAILLER :

Co-construire un projet commun autour duquel sont placés l'enfant et le jeune

Fort et ambitieux pour la réussite éducative des enfants et jeunes de 0 à 25, il apporte de la cohérence dans leurs parcours, il valorise l'ensemble des partenaires et permet à la municipalité de gagner en attractivité grâce aux actions qui seront effectuées pendant ces 4 prochaines années.

Lors de sa réunion du 20 octobre 2022, la gouvernance a créé 3 commissions thématiques :

**Une
commission
Plan Mercredi**

**Une commission
formations et
filières
professionnelles**

**Une
commission
décrochage
scolaire**

L'une des composantes de ce PEDT est la commission « Plan Mercredi » qui a pour objectif de restaurer, maintenir et/ou développer une offre éducative de qualité sur la journée du mercredi pour tous les enfants de 3 à 11 ans.

Celle-ci favorise leur épanouissement et leur donne accès à toutes les activités éducatives, sportives, artistiques et culturelles.

La démarche :

- 01 Prise en considération des besoins de l'enfant, identifiés dans le PEDT.
- 02 Identification des activités complémentaires aux temps scolaires avec les ressources et les acteurs du territoire
- 03 Articulation et équilibre des temps scolaires et périscolaires
- 04 Construction d'un cadre de confiance pour les communes et les parents
- 05 Accompagnement et intégration des enfants en situation de handicap

1/ Le territoire et les écoles concernées :

La ville d'Hazebrouck porte ce Plan Mercredi avec les **4** autres structures du territoire habilitées ACM (Accueil Collectif de Mineurs) avec chacun un fonctionnement spécifique.

➤ Le **CSE** (Centre Socio-Éducatif) : Il a pour vocation d'être au cœur du quartier pour proposer des activités culturelles, sportives et des animations diversifiées. C'est un lieu de vie, d'échanges et de rencontres en centre ville qui donne aux habitants la possibilité de participer et de s'investir dans un/des projet(s).

A vocation sociale et pluri-générationnelle, ouvert à tous, il construit un projet participatif, partagé, solidaire et citoyen.

➤ Le **CARC** (Centre d'Animation du Rocher de la rue de Calais) : est un Espace de Vie Sociale (EVS) qui se veut être acteur dans la vie du quartier, en permettant à chacun d'y trouver sa place mais également en renforçant le lien social et en fédérant les initiatives sur la base même d'un des principes fondateurs qui nous animent:
Le Faire Ensemble.

A travers tout un panel d'activités culturelles, physiques, sportives et sociales, le CARC promeut l'épanouissement de chacun.

Par ses actions de parentalité, de temps conviviaux ou en décentralisant les lieux de manifestations, le CARC promeut le Vivre Ensemble.

➤ Le **CANM** (Centre d'Animation du Nouveau Monde) : est un Centre Social affilié à la Fédération des Centres Sociaux du Nord Pas de Calais. L'association a pour objet de promouvoir, de coordonner et d'animer des activités culturelles, sportives, intellectuelles, artistiques, sociales et ce, notamment, dans le quartier du "Nouveau Monde".

➤ Le **CA2J** (Centre d'Animation Jean Jaurès) : implanté au cœur du quartier des Tissages et porté par les valeurs de l'éducation populaire et agréé « Jeunesse et Éducation Populaire » avec le principe de laïcité en trame de fond, il crée une dynamique citoyenne. Il est un lieu de vie accessible à tous et souhaite faire vivre les valeurs de tolérance, d'égalité et assurer une mixité sociale.

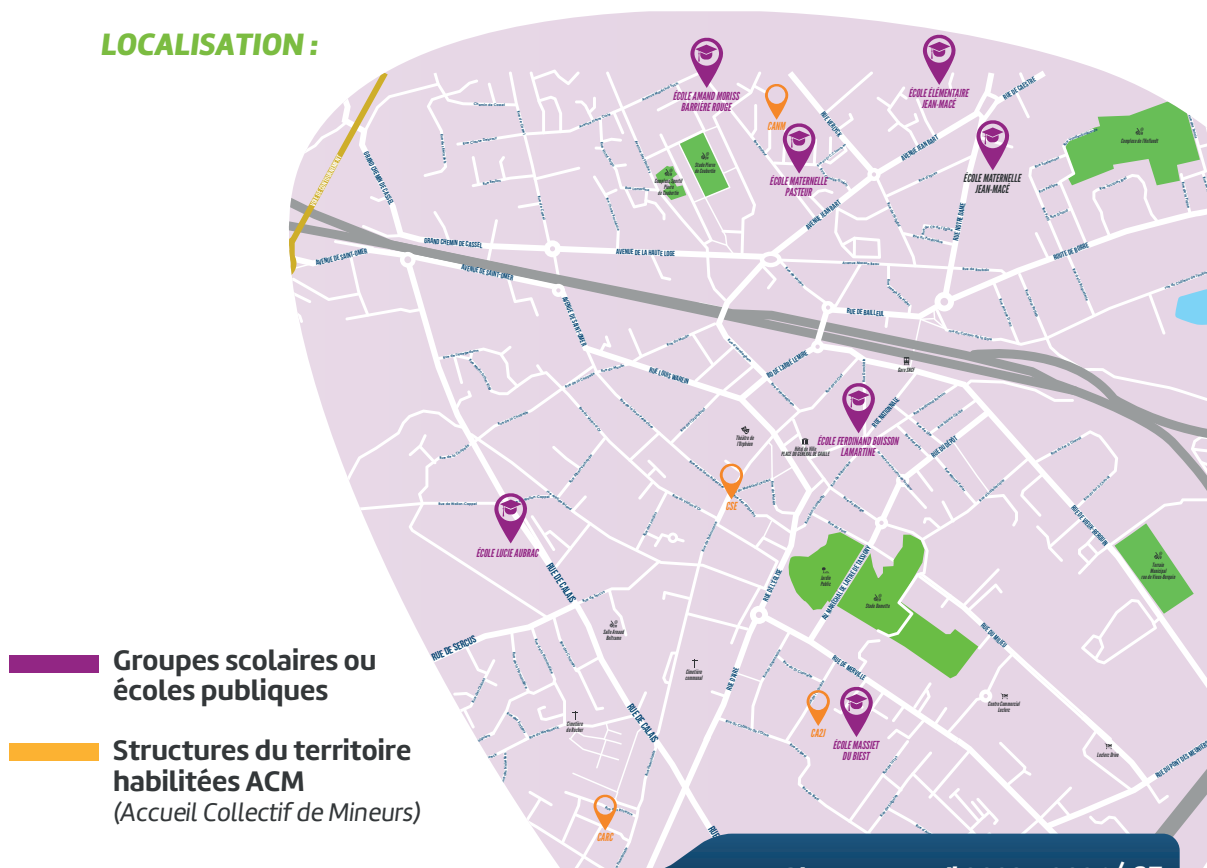
Avec la semaine de 4 jours, la ville d'Hazebrouck a déjà mis en œuvre l'accueil de loisirs le mercredi. Aujourd'hui, elle compte **7** groupes scolaires ou écoles publiques (et 4 groupes scolaires ou écoles privées).

ÉCOLE	DIRECTION	ADRESSE	EFFECTIFS
Pasteur (maternelle)	Mme Aude ZÉBOUDJ	Rue César Samsoen	49
Jean Macé maternelle	M Philippe MEHER	60 rue Notre Dame	114
Jean Macé élémentaire	M Stéphane OLIVIER	Avenue Jean Bart	281
Massiet du Biest (groupe scolaire)	Mme Christine MARTEL	9 place Jean Jaurès	174
Ferdinand Buisson Lamartine (groupescolaire)	M Laurent MIEZE	28 rue donckèle	334
Amand Moriss Barrière rouge (groupescolaire)	M Damien BOCQUET	Rue Pasteur	234
Lucie Aubrac (groupescolaire)	Mme Sophie WALLART	Rue de Calais	119

Ce projet étant collaboratif et co-construit, d'autres acteurs interviennent en complémentarité dans les différents temps de l'enfant:

- **Les professionnel(le)s de l'Éducation Nationale** (IEN, conseiller(e)s pédagogiques, CPE, directions d'écoles, chefs d'établissements, corps enseignant, AESH, médecine scolaire...).
- **Les équipes d'animation des accueils de loisirs** (directeur des mercredis récréatifs, animatrices et animateurs...).
- **Les agents municipaux travaillant dans les écoles** (ATSEM, agents d'entretien et de restauration...).
- **Les familles, les représentant(e)s des parents d'élèves.**

LOCALISATION :



2/ Le pilotage et la coordination

La gouvernance jeunesse, qui pilote le PEDT et donc le plan mercredi, est composée des membres suivants :

- Une présidente : l'élue en charge de la petite enfance, de l'éducation, de la jeunesse et de la citoyenneté
- Un membre de la commission municipale petite enfance, éducation, jeunesse.
- Les techniciens en charge du Projet Éducatif De Territoire.
- Un directeur d'école primaire.
- Un directeur d'établissement du secondaire.



Cette gouvernance jeunesse a pour objectifs de **coordonner et de piloter le PEDT** en fixant les axes de travail des appels à projets, en déterminant les projets estampillés PEDT, en faisant un bilan des actions menées mais aussi en instituant et coordonnant les différentes commissions dont la commission Plan Mercredi.

Le travail de la commission Plan Mercredi sur l'année scolaire 2022-2023 a été exposé et validé par la gouvernance lors de sa réunion du 4 juillet 2023.

La commission Plan Mercredi (composée des centres sociaux et / ou centres d'animation, des directeurs d'écoles, des structures culturelles et associations sportives associées) continuera à se réunir annuellement pour évaluer le plan. Elle a en charge la définition des items à évaluer, le référentiel et le calendrier.

Son travail s'appuie sur les bilans des différents partenaires et est présenté à la gouvernance jeunesse.

L'évaluation aura pour objectif d'**enrichir et d'ajuster le Plan Mercredi** en fonction des observations et constats formulés lors des bilans ainsi que sur sa pertinence, son efficacité, son impact et son efficience permettant de vérifier si les objectifs visés sont atteints.

Une réunion mensuelle a lieu sous l'égide du directeur des mercredis avec l'ensemble de l'équipe d'animation afin de construire les projets par période. Puis, chaque animateur dispose d'1h30 de préparation par semaine pour chaque mercredi afin de construire des propositions de qualité. Ce temps peut être individuel ou collectif (binôme ou trinôme d'un groupe).

3/ Les objectifs et Les moyens

La Ville d'Hazebrouck s'efforce de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire (accueil périscolaire, pause méridienne et mercredis récréatifs) de manière à offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

1/ La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

a/ Mettre en cohérence les projets d'école et les projets pédagogiques des mercredis récréatifs

La ville d'Hazebrouck met en place des actions partenariales et collaboratives telles que :

- **Soutenir et encourager** la présentation des projets d'école aux équipes d'animation ainsi que la présentation des projets pédagogiques aux équipes enseignantes.
- **Développer** le travail partenarial avec l'Éducation Nationale autour du plan mercredi.
- **Porter** une réflexion autour de l'élaboration de chartes : charte d'occupation des locaux, définissant les responsabilités de chacun (lors des temps de transition), chartes des temps périscolaires.
- **Optimiser** la présence des directeurs des mercredis récréatifs (ville ou centres sociaux et d'animation) au conseil de l'école du secteur ou du quartier (sur invitation des directeurs d'école).
- **Constituer** des équipes stables qui prennent en charge l'accueil périscolaire et les mercredis récréatifs afin de favoriser des référents adultes pour toute la semaine sur les temps périscolaires.

b/ Décliner des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires

La Ville propose des thématiques pour la mise en place de projets communs sur les temps scolaires et périscolaires.



L'objectif est de mettre en œuvre des projets communs, de garder une cohérence toute la journée sur des thématiques données afin que les enfants puissent y mettre du sens dans une logique de progression.

Dans ce cadre, des thématiques sont envisagées et font déjà l'objet d'un partenariat étroit :

Parcours citoyenneté :

- L'éco-citoyenneté : travail sur la transition écologique : gestion des déchets, anti-gaspi, préservation de l'éco-système etc.
- Vivre ensemble (estime de soi, égalité fille/garçons, respect des différences, empathie...).
- Travail participatif des instances CME / CMJ.

Parcours éducation artistique et culturelle :

- Mettre à profit le patrimoine et les structures culturelles du territoire sur les différents temps de l'enfant (dossier d'obtention de label Ville 100% éducation artistique et culturelle en cours).

Parcours éducation à la santé :

- Hygiène et équilibre alimentaire.
- Activité physique etc...

c/ Intégrer les équipes enseignantes et les équipes d'animation aux différentes instances de pilotage du Projet Educatif Territorial et du plan mercredi

Les directeurs d'école et des mercredis récréatifs participent :

- A la gouvernance jeunesse (un représentant, 3 fois par an).
- A la commission plan mercredi (1 fois par an).

d/ Permettre une collaboration approfondie équipe enseignante / équipe d'animation des mercredis récréatifs

Pour renforcer la collaboration :

- Des échanges réguliers se construisent entre les directeurs d'école et les équipes d'animation afin de faciliter les transitions entre les temps scolaires et périscolaires.
- Planifier des temps d'échanges entre équipes enseignantes et équipes d'animation afin de favoriser une collaboration de qualité et faciliter les échanges autour de projets communs.

2/ L'accueil de tous les publics (enfants et familles)

La Ville d'Hazebrouck, comme les centres sociaux et d'animation, s'efforcent de donner à chaque famille et chaque enfant tous les moyens nécessaires à une réussite éducative et scolaire. Cela implique de **bâtir un projet pour l'ensemble des enfants** tout en tenant compte de chacun d'entre eux. Cette ambition se traduit dans l'action quotidienne des intervenants sur l'ensemble des temps péri et extrascolaires, et peut nécessiter également des modalités d'action spécifiques pour les enfants ayant des fragilités ou difficultés.

a/ Permettre l'inclusion des enfants à besoins particuliers:

La Ville a accueilli sur les temps périscolaires et extrascolaires (accueil périscolaire, pause méridienne, mercredis récréatifs, centres de loisirs) des enfants à besoins particuliers. Il s'agit d'enfants en situation de handicap ou de troubles comportementaux ou encore d'enfants avec des fragilités de santé (PAI en cours pour allergies, diabète...). Les centres sociaux et d'animation du territoire font également de l'inclusion une priorité.

La ville d'Hazebrouck s'est **dotée d'une référente santé et handicap** qui accompagne, notamment, le directeur des mercredis récréatifs dans cette inclusion. Elle met en relation le directeur et les structures compétentes (par exemple AFEJI) pour trouver l'accompagnement approprié aux besoins particuliers de chaque enfant afin qu'il trouve pleinement sa place au sein de l'accueil.

Différentes actions sont menées en complément des mesures existantes :

- **Élaborer** un protocole d'accueil des enfants en situation de handicap : organiser des rendez-vous avec les familles, la référente santé handicap, le directeur des mercredis récréatifs afin de préparer l'arrivée en centre de loisirs.
- **Organiser** des temps de formation et sensibilisation des personnels autour des enfants à besoins particuliers (**une convention entre l'éducation Nationale, les Papillons Blancs et la Ville a été imaginée et est en cours de signature afin de permettre de former et accompagner l'ensemble des intervenants autour des enfants à besoins particuliers dans chaque école (enseignants, AESH, ATSEM, animateurs...)** ainsi que pour les mercredis récréatifs et les centres de loisirs.

b/ Développer la mixité sociale

La ville d'Hazebrouck, ainsi que les centres sociaux et d'animation proposent une tarification des prestations périscolaires différenciée et déterminée selon les revenus des familles.

La Ville met à la disposition des familles des informations concernant le temps périscolaire et extrascolaire sur le site de la ville et dans le livret scolaire d'accueil destiné aux familles remis à jour tous les ans.

Une réunion annuelle à destination des familles permet d'informer des projets menés sur les différents temps de l'enfant et notamment sur les temps péri et extra scolaires.

3/ Mettre en valeur les richesses du territoire

La Ville d'Hazebrouck souhaite **poursuivre, enrichir et diversifier son offre d'activités périscolaires** grâce à son partenariat avec les associations, à l'utilisation de ses équipements culturels et sportifs, à la visite de son patrimoine...

En effet, la Ville bénéficie d'un patrimoine, d'une politique culturelle forte avec un projet de médiathèque, une école des beaux-arts, un cinéma ayant une programmation en direction du jeune public, un musée et une école de musique. La Ville mène également une politique sportive ambitieuse en soutenant les associations et leurs initiatives.

Les actions visant cet axe sont :

- Le développement de projets d'animation pour découvrir le territoire, le patrimoine, culturel et naturel de la ville (parcours historique, visite des bâtiments, parcs et jardins...).
- La programmation de projets d'animation en partenariat avec les acteurs culturels et artistiques de la ville (Le musée, l'école de musique, la médiathèque, le cinéma, l'école des beaux-arts ...).
- Le développement de projets d'animation en partenariat avec les Jardins ouvriers.
- La mise en place de projets d'animations intergénérationnels, sur le devoir de mémoire et la culture de paix.

4/ Le développement d'activités éducatives de qualité

La ville d'Hazebrouck poursuit sa politique éducative permettant à chaque enfant d'accéder à des initiations culturelles, sportives, scientifiques, techniques et artistiques.

Dans ce cadre sont proposés les actions et projets suivants :

- Le mercredi est une coupure dans la semaine. Il doit permettre aux enfants de concilier des temps de ressourcement, des temps de découverte et des temps de loisirs éducatifs. Les projets d'animation et le déroulement de la journée sont basés sur le respect des temps et rythmes de l'enfant et répondent à ses besoins et ses attentes. Les équipes s'attachent à donner aux enfants la capacité de faire leur propre choix pour participer aux activités.
- La mise en place de **Conseils d'Enfants** dans les accueils de loisirs élémentaires pour les impliquer et les responsabiliser dans le fonctionnement des accueils de loisirs (élaboration des programmes d'activités, déroulement de la journée, aménagement des locaux...
- L'élaboration et la mise en place de projets par les enfants.
- **L'aménagement des locaux** des accueils de loisirs adapté aux rythmes, aux besoins et aux attentes des enfants (mise en place d'espaces calmes, d'espaces avec des jeux, jouets et matériels mis à disposition, de cabanes, de parcours de motricité...).
- **Une programmation innovante et diversifiée** (ateliers et activités) qui recouvre les domaines de l'art et de la culture, des sciences, du numérique, du développement durable et du sport sous forme de projets développés sur plusieurs séances (création de parcours avec les associations sportives intéressées et les structures culturelles).
- La mise en place de projets d'animation **sensibilisant** à l'ouverture sur le monde, à la diversité des cultures, aux Droits de l'Enfant, à la santé et l'hygiène.

La ville, comme les centres sociaux et d'animation, mettent à disposition des mercredis récréatifs des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation, du sport et de la culture.



L'objectif de la journée du mercredi est de permettre aux enfants d'accéder à des activités de qualité répondant à leurs besoins. Ce temps développe également l'apprentissage de nouvelles compétences au cours des activités ou ateliers proposés.

4/ L'organisation :

L'organisation de la semaine se présente de la manière suivante :

	7H/8H30	8H30/11H30	11H30/13H30	13H30/16H30	16H30/19H
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Accueil périscolaire du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil périscolaire du soir

Pour le mercredi, les enfants d'écoles primaires peuvent être accueillis sur l'un des ACM du territoire (ville ou associatif) en fonction des besoins des familles. Chaque ACM a une organisation spécifique.

Centre d'Animation Jean Jaurès CA2J

Capacité d'accueil :
24 en maternelle
et 76 en élémentaire
Accueil le mercredi
Enfants de 3 ans à 17 ans
9h-17h

5 salles d'activités
Espace extérieur
• • •
Équipe permanente
+ bénévoles
+ apprentis BPJEPS

Activités musicales,
culturelles et sportives
• • •
Partenariats locaux
lors des projets

Lien I.M.E

Ville d'Hazebrouck

Capacité d'accueil :
40 en maternelle
et 60 en élémentaire
Accueil périscolaire mercredi
Enfants 3 à 11 ans
8h30h à 16h30

4 salles d'activités
Espaces extérieurs
• • •
Équipe permanente

Activités musicales,
culturelles sportives
et jeux traditionnels
• • •
Partenariats locaux
lors des projets

Éducation Artistique
et Culturelle
« Fine oreille »
• • •
Lien
Opéra de Lille

Centre d'Animation du rocher CARC

Capacité d'accueil :
80 enfants de 6 ans et +
Accueil le mercredi
9h-12h/ 14h-17h30

4 salles d'activités
Espace extérieur
• • •
Équipe permanente
+ bénévoles

Activités musicales,
culturelles et sportives
• • •
Partenariats locaux
lors des projets

Lien Artisans
du Monde

Centre d'Animation du Nouveau Monde CANM

Capacité d'accueil :
26 en maternelle et 48
en élémentaire
Accueil le Mercredi
Enfants de 3 à 11 ans
(maternelle que l'après-midi)
9h-12h/ 13h30-17h30

Salles d'activités,
salle de sport
Espace extérieur
+ Jardin Partagé
• • •
Équipe permanente
diplômée + Vacataires
+ Apprentis BPJEPS

Activités musicales,
culturelles,
sportives, de bien-être
et de relaxation
• • •
Partenariats locaux
lors des projets

Partenariat
dispositif CLEA
• • •
Partenariat Musée
des Augustins

Centre Socio-Éducatif CSE

Capacité d'accueil :
24 en maternelle et
36 en élémentaire
Accueil le mercredi
Enfants de 3 ans et 11 ans
7h30-18h

4 salles d'activités
Espace extérieur
• • •
Équipe permanente
+ bénévoles

Activités musicales,
culturelles et sportives
• • •
Partenariats locaux
lors des projets

Lien Artisans
du Monde

La commune d'Hazebrouck met à disposition le groupe scolaire Amand Moriss Barrière Rouge durant l'année scolaire, soit 36 Journées de mercredi correspondant aux semaines d'ouverture de l'école.

Le public est accueilli dès l'âge de 3 ans à condition d'être scolarisé, jusqu'à l'âge de 11 ans. Les enfants résidant sur la commune ou dans une commune extérieure sont accueillis sans distinction.

Différentes formules d'inscription :

Matinée

8h30 à 11h30

Matinée + repas

8h30 à 13h15

Matinée + repas + midi

8h30 à 16h30

Midi

13h15 à 16h30

L'échelonnement de l'accueil correspond à une flexibilité offerte aux familles pour laisser les enfants participer aux éventuelles activités extrascolaires locales : associations sportives , école de musique etc...

Passerelle :

Les enfants fréquentant le multi accueil de la Ville d'Hazebrouck la journée du mercredi, et étant en âge d'être scolarisé, sont invités à 2 reprises pendant l'année scolaire (une matinée et une matinée avec repas pris sur place). Cette passerelle est initiée à la fois pour les immerger au sein de l'accueil mais aussi pour favoriser une intégration sereine par la suite.

5/ Les activités proposées

Les activités de loisirs proposées au sein des mercredis récréatifs de la ville s'appuient sur le PEDT conclu en 2022.

L'équipe encadrante articule la journée en fonction des différentes formules d'accueil (citées ci-dessus) et s'attarde sur l'alternance des activités pour que chaque enfant accueilli y trouve sa place.

Ainsi au fil des journées et des saisonnalités nous y trouverons les loisirs suivants :

- Activités artistiques et ateliers créatifs sur place de la part des animateurs et d'intervenants issus du Musée des Augustins implantés localement.
- Activité musicale et ou d'éveil musical avec un partenariat de l'école de musique d'Hazebrouck et une convention avec le programme régional « Fine oreille » de l'opéra de Lille, une prestation de plusieurs mois avec la Poum Tchak Académie.
- Activités de découvertes sportives, activités sensorielles et culinaires, activités de groupe et jeux traditionnels sur place de la part des animateurs.
- Un parcours de qualité est en cours de construction avec certaines associations sportives de la ville : J'haz Danse, tir à l'arc via la Gilde et Confrérie Saint Sébastien, football US via Wildcats Hazebrouck. Ce parcours d'initiation pourra bénéficier à tour de rôle à chaque structure accueillante. Il en est de même pour un parcours de découverte des instruments avec le concours de l'école municipale de musique d'Hazebrouck.



**PLAN
MERCREDI**



HAZEBROUCK

La ville qui vous ressemble

Hôtel de ville
Place du Général de Gaulle
BP70189 – 59524 – HAZEBROUCK Cedex

Tél. 03 28 43 44 45



www.ville-hazebrouck.fr